

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 28 avril 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17

Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 18h, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Villefranche-de-Rouergue s'est réuni à la salle de réunion du Sénéchal de Villefranche-de-Rouergue, sous la présidence de Mme Florence SERRANO, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : le 16 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : MME SERRANO, MME RAZAVI, MME PEREIRA, MME COMBES, MME IMBERT, MME MASBOU, M. PONS, M. THIBAUDAULT, MME BRASQUIES, MME CARLINI.

ABSENTS EXCUSES : M. LE MAIRE, MME BOUCHAUD, M. BATUT, M. CANTOURNET, MME MOYSSET, MME PICHENOT.

POUVOIRS : MME CANCE à MME RAZAVI, M. CANTOURNET à MME SERRANO, MME MOYSSET à MME IMBERT.

SECRETARIAT DE SEANCE : M. MALLET

Objet : Affectation du résultat comptable d'exploitation de l'exercice 2025

MME SERRANO Florence expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres communaux d'action sociale,
Vu le compte financier unique 2025 du CCAS,

Considérant que, dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable précitée, le conseil d'administration est tenu de délibérer sur l'affectation du résultat comptable d'exploitation 2025 du budget du CCAS,

Je vous propose donc :

ARTICLE 1 : de prendre acte que le compte financier unique 2025 fait apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de 12 556,76 €.

ARTICLE 2 : d'affecter le résultat comptable d'exploitation comme suit :
Compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 12 556,76 €.

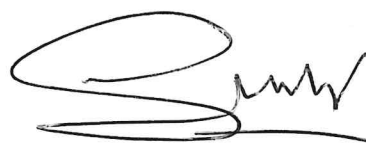
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

ARTICLE 3 : Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Villefranche-de-Rouergue, le 28/04/2026

Florence SERRANO
Vice-Présidente du CCAS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 28042026-8 Affectation du résultat comptable
d'exploitation de l'exercice 2025

.....
Date de décision: 28/04/2026

Date de réception de l'accusé 07/05/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28042026_8

Identifiant unique de l'acte : 012-261201115-20260428-28042026_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération N°8 2026 (28-04-2026) affectation résultat 2025.pdf (
99_DE-012-261201115-20260507-28042026_8-DE-1-1_1.pdf)